

Communiqué de presse

Mourir dans la dignité **Des pratiques encadrées légalement** **avec des soins palliatifs adéquats**

Laval, 16 janvier 2013 – L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de Laval (AQDR Laval) appuie les conclusions du comité de juristes experts qui recommande que le Québec légifère pour encadrer étroitement le suicide médicalement assisté.

Les balises encadrant le consentement libre et éclairé nous semblent adéquates pour empêcher les abus.

En septembre 2012, en audition devant la *Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité*, l'AQDR Laval avait particulièrement demandé de clarifier, expliquer et faire connaître les protocoles reconnus d'interventions de fin de vie. Le comité recommande non seulement de préciser ces protocoles, mais aussi de reconnaître formellement le droit à l'information des personnes en fin de vie.

Outre le droit à l'autonomie décisionnelle qui est celui défendu par l'AQDR à la Commission, le comité met aussi de l'avant le droit de recevoir des soins palliatifs et de choisir son lieu de fin de vie.

Il confirme que « *Malgré le souhait d'une majorité de personnes, mourir à domicile demeure une rareté. En établissement de santé, les soins palliatifs ne sont pas suffisamment développés, que ce soit en hôpital ou en centre d'hébergement et de soins de longue durée. Il y a peu de maisons de soins palliatifs et leur critère d'accès varie de l'une à l'autre.* »

En effet, l'offre de soins palliatifs est actuellement insuffisante et très inégale selon les secteurs de notre territoire.

Parallèlement à la mise en place d'une loi encadrant les pratiques de fin de vie, le ministère de la Santé et des services sociaux doit assurer des moyens suffisants pour structurer des soins palliatifs qui répondent aux besoins.

L'AQDR Laval, fondée en 1994, rassemble 4 000 membres à Laval et dans les Laurentides et défend les droits culturels, économiques et sociaux des aînés. C'est une section de l'AQDR nationale dont les 45 sections réunissent 35 000 membres dans tout le Québec.

-30-

Source : Anne Falcimaigne, présidente, 450 978-0807 anne.falcimaigne@gmail.com